



REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

c/o Office des eaux et de la protection de la nature
 Les Champs Fallat
 2882 Saint Ursanne

Tel. 032/461 48 22
 Fax 032/461 48 01
 e-mail: pierrette.rondez@jura.ch



Betriebs-AG

Case postale
 CH-4002 Bâle
 T +41 61 693 06 02
 F +41 61 692 66 36
 info@bci-info.ch
 www.bci-info.ch

Commission d'information de la DIB

Procès-verbal

SEANCE N°2/2003

DATE: 2 mai 2003
 LIEU: Mairie de Réchésy
 HEURE: De 10h15 à 16h10
 REDIGE PAR : Pierrette Rondez, le 10 mai 2003

PARTICIPANTS:

DISTRIBUTION par courrier

R. Longet (présent jusqu'à 10h45)	Equiterre, Président	
M. Fischer	bci Betriebs-AG	1
J. Oувray	bci Betriebs-AG	1
M. Bill	RCJU/OEPN	1
J. Fernex	RCJU/OEPN	1
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
K. Gschwind	RCJU/OEPN	1
C. Wenger	Chef de section des sites contaminés et liquides polluants à l'OFEFP	1
J.-P. Egger	Pro Natura Jura	1
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1
A. Fousseret (a pris le relais à 10h45)	Colectif Bonfol C.R. Franche-Comté	1
M. Forter	Collectif Bonfol	1
J.-L. Walther	Collectif Bonfol	1
J.-C. Probst	Secrétaire du SIB	1
P. Riat	WWF	1
S. Küffer Heer	Demeter, Schweiz	1
M. Wüthrich	Greenpeace	1
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
J.-P. Masson	DIREN Franche Comté	1

EXCUSES:

R. Bentz	bci	1
J.-C. Henet	Porte parole de la commune de Bonfol	1
W. Wildi	RCJU	1
C. Girardin	Commune de Bonfol	1
N. Goffinet	Commune de Bonfol	1
C. Tolusso	Greenpeace	1
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
M. Amélie	DDAS Haut-Rhin	1
J. Kugler	DDAF Haut-Rhin	1
J. Raymond	DDAF Territoire de Belfort	1
N. Sauthier	DDAS Territoire de Belfort	1

Introduction (Président)

- R. Longet remercie H. Ecoffey pour l'accueil chaleureux qui nous est réservé à Réchésy. Pour des raisons professionnelles, le Président fait part de son départ vers 10h45 et indique que le relais sera assuré par A. Fousseret, vice-président.

Le Président souhaite la bienvenue à Mme K. Gschwind, nouvelle secrétaire de direction de l'OEPN. Elle assumera le secrétariat de la DIB et sera la remplaçante de Mme P. Rondez.

R. Longet précise que la commune de Bonfol, en date du 24.03.2003, a donné son accord sur la charte de partenariat. Tous les membres de la Commission sont donc signataires.

Concernant l'actualité de la Commission, R. Longet a fait part d'une émission diffusée sur Radio Suisse Romande (RSR) le mardi 29 avril 2003 à 7h30 dans laquelle lui-même et le ministre L. Schaffter sont intervenus.

R. Longet souligne qu'un courrier du Collectif Bonfol a été envoyé le 14 mars 2003 à l'OEPN pour fixer une rencontre ayant pour but de définir les modalités et les critères d'engagement des experts d'accompagnement. Pour donner suite à la lettre susmentionnée, J.-P. Meusy a répondu par courrier du 24.03.2003 qu'il est indispensable de prendre en compte la position de la bci sur le budget 2003. Au nom du Collectif Bonfol, L. Merguin rappelle que la bci s'est engagée à informer ses partenaires au plus tard jusqu'à fin mars 2003. Le 15 avril 2003, le Collectif Bonfol a adressé un courrier au Ministre L. Schaffter afin de savoir si la bci a rendu une décision concernant le budget 2003.

- J.-P. Meusy indique qu'une réponse du Ministre au courrier du 15 avril 2003 du Collectif Bonfol suivra ces prochains jours. Il ne voit aucun obstacle à inviter les ONG pour une rencontre avec les experts d'accompagnement en invitant les représentants de la bci. Il est entendu que l'affaire des experts d'accompagnements des ONG doit être réglée entre le canton, la bci et les ONG et n'est dès lors plus du ressort de la Commission. D'ailleurs ces experts ont des attributions qui sortent largement du cadre de nos travaux.
- Le Président assure M. Wütrich qu'il fera le nécessaire pour que le canton donne le temps, à travers les phases d'avancement du projet et la procédure d'approbation cantonale, à la Commission de s'exprimer et de donner son avis. M. Meusy confirme.

1. Adoption de l'ordre du jour Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 07.03.2003

- Les points 4 et 5 de l'ordre du jour sont inversés. L'ordre du jour est adopté.

P.-V. de la séance de la Commission du 7 mars 2003

- M. Fischer propose les modifications suivantes:

A la page 4, point 3 (Information sur l'avancement de l'assainissement)

*Cette infrastructure est gigantesque et nécessitera l'installation d'une tente de 150 m de long (env. 6'000 tonnes d'acier) nécessaire pour travailler en confinement afin d'éviter l'infiltration d'eau de pluie et de contrôler l'air.
Volume de la halle et non de la dalle.*

Le P.-V. est adopté avec ces précisions.

2. Vérification de la liste des membres

- R. Longet rappelle certains points du règlement de la Commission et précise que chaque partie doit faire part des modifications souhaitées. Le but de cette liste consiste à définir de manière claire quel est le statut de chaque personne présente à nos séances, membres (un ou deux selon les parties représentées, suppléant ayant droit de vote lorsque le titulaire n'est pas là, consultant sans droit de vote), parties (selon le règlement, certaines parties ont droit à deux et d'autres à un représentant) et donc aussi de définir les droits de vote.
Dans la liste des membres manque le SIDES (Syndicat intercommunal des Eaux du Sud du Territoire de Belfort). Il faut donc le rajouter, ce qui est fait.

La Commission enregistre les modifications suivantes à apporter à la liste envoyée :

- **Canton du Jura (2 voix): Bill Markus, Meusy Jean-Pierre**, suppléants: Fernex Jean, Schaffter François, consultants: Buser Marcos, Wildi Walter
- **Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine (1 voix:)** siège vacant
- **Pro Natura Jura (1 voix:)** Egger Jean-Pierre, suppléante : Merguin Rossé Lucienne
- **Collectif Bonfol franco-suisse (1 voix) : Fousseret Alain**, conseiller régional, vice-président de la Commission, consultants: Walther Jean-Louis et Forter Martin.

Selon R. Longet, d'autres modifications pourront venir ultérieurement, s'agissant notamment d'entités n'ayant pas désigné de suppléant. A une question de M. Riat, le président précise que si le suppléant ne peut venir, il est admissible de déléguer une tierce personne, le principal étant que chaque partie puisse être représentée, mais cela ne devrait pas devenir une habitude. La Commune de Bonfol a déjà pratiqué de cette façon.

3. Informations des parties sur l'avancement du projet

La présidence de la séance est reprise par A. Fousseret, vice-président de la Commission.

- Sur l'avancement du projet, J. Oeuvery précise qu'il ne devrait pas y avoir de nouvelles informations dans les six prochains mois.
- Selon M. Fischer, le concept sur l'avancement du projet est en phase de développement. Ce travail nécessite un temps énorme et les consultants travaillent d'arrache-pied. M. Fischer demande si il y a des questions sur la présentation de la dernière séance de la Commission.
- J.-P. Egger demande les explications suivantes : quel est le processus à l'intérieur de la bci, combien de personnes sont actuellement actives dans le projet et quelles sont les informations sur les mandats et délais donnés aux mandatés pour la réalisation de ces travaux ?
- M. Fischer explique que la bci pilote le projet et que deux bureaux d'ingénieurs (BMG et CSD) ont été mandatés pour le développement du projet. Le nombre de personnes travaillant sur le projet est d' env. 10 personnes par bureau. Bci a fait appel à un bureau spécialisé (Sicherheitsinstitut) dans les risques chimiques, pour la mise au point des procédures de sécurité. L'OEPN qui est l'Office de surveillance du projet pourra donner son avis.
- J.-P. Egger demande des précisions sur le calendrier d'assainissement (feuille de route).
- M. Fischer précise que M. Bill est intégré au projet comme observateur. Le projet d'assainissement sera déposé auprès de l'OEPN d'ici la fin de l'année 2003. Le contenu du projet d'assainissement est défini par l'art. 16 et 17 de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (Osites).
- L. Merguin demande quelle est l'instance neutre qui réalisera cette étude d'impact.
- M. Fischer précise que l'étude d'impact sera réalisée par les bureaux d'ingénieur BMG et CSD.
- J.-P. Egger relève que l'instance doit être neutre, telle qu'elle est définie dans l'étude d'impact. Il demande si une personne supplémentaire est envisagée pour cette étude d'impact ?
- M. Fischer relève que CSD est spécialisé dans ce domaine et qu'il appartient à l'OEPN de juger la nécessité d'une étude d'impact supplémentaire. M. Fischer fera une proposition du cahier des charges à l'OEPN.
- J.-P. Egger s'interroge sur la capacité de CSD à mener une étude d'impact neutre.
- Selon J.-P. Meusy, le Canton peut définir le cahier des charges de l'étude d'impact et l'OEPN peut imposer le contenu du rapport à la bci.
- J.-C. Probst propose que le cahier des charges de l'étude d'impact soit présenté à la Commission.
- J. Oeuvery souligne que des mesures de sécurité seront prises avant le début de l'assainissement afin d'éviter tout accident de travail sur le site. Avant les vacances d'été, des séances d'information sur la sécurité des travailleurs et des populations auront lieu à Bonfol et des communications suivront aux communes avoisinantes.
- J.-P. Egger remettra le travail de diplôme réalisé à l'EPFL sur la sensibilité de la population de Bonfol à P. Rondez afin de le transmettre à la Commission.
- A. Fousseret demande à la bci si elle a l'intention d'organiser des séances entre la bci et la population sans la Commission.

- J. Oeuvery indique qu'une séance d'information aura lieu entre la bci, l'autorité communale de Bonfol et les autorités des communes de France voisine. Il propose la réalisation de séances d'information avec les autorités et le public.
- M. Wüthrich souligne que la Commission est une plate-forme d'information. Il juge la qualité des informations insuffisante. Il demande comment la Commission peut garantir la transmission de des informations et comment les demandes d'information des partenaires peuvent être formalisées.

Acceptation à l'unanimité des points suivants :

1. Lors de la prochaine séance de la Commission en septembre, la problématique de la sécurité des travailleurs et de la population sera à l'ordre du jour. Afin de permettre à la bci de préparer une présentation à ce sujet, toutes les parties sont invitées à adresser leurs questions à bci au plus tard jusqu'à mi-juin 2003. La présence d'une personne du bureau spécialisé "Sicherheitsinstitut" est souhaitée.
 2. Toutes les questions relatives à l'avancement du projet doivent être transmises au secrétariat de la Commission. Ce dernier se chargera de faire un tableau récapitulatif et le transmettra à qui de droit en mentionnant le nom du demandeur, les informations demandées et la date exacte de la réponse. Ce tableau sera transmis aux Membres de la Commission.
- J.-P. Masson demande des éclaircissements sur le contenu du projet d'assainissement qui doit être remis à l'OEPN.
 - J. Oeuvery répond que le contenu du projet d'assainissement est décrit dans l'Art. 17 de l'ordonnance d'assainissement sur les sites pollués (Osites). Le projet d'assainissement sera déposé auprès de l'OEPN pour la prise de décision d'assainissement selon l'Art. 18 de l'OSites. Il précise que la décharge industrielle de Bonfol (DIB) sera vidée et reboisée.

Tour d'horizon des parties sur l'avancement du projet

- Pour le Canton, J.-P. Meusy informe que des séances d'informations ont eu lieu, notamment sur le suivi des eaux souterraines, les informations de la variante d'assainissement, les questions liées à l'infrastructure, le réaménagement du site après assainissement et l'organisation du projet. Il rappelle quelques dates :

25.03.2003 : rencontre avec les services concernés de l'administration cantonale, la Confédération et la Commune de Bonfol

07.04.2003 : rencontre transfrontalière (discussion sur l'avancement du projet)

14.04.2003 : rencontre avec bci et le Ministre L. Schaffter (discussion sur le budget 2003)

- M. Bill précise que le rapport annuel de la surveillance décharge et environnement de la bci suivra dans le courant du mois de juin/juillet 2003.

Au moyen de transparents M. Bill présente les analyses chimiques de la Vendeline effectuées dans le cadre de la surveillance des cours d'eau du Canton du Jura.

- A. Fousseret demande si les jus de la décharge passent dans la Vendeline.
- M. Bill indique que les données des analyses chimiques de composés organiques montrent pas une influence de la DIB sur la Vendeline.
- J.-L. Walther précise que les analyses présentées ne permettent pas d'exclure la présence de polluants provenant de la DIB dans la Vendeline. Des analyses de Solvias sur des petites sources à Beurnevésin ont mis en évidence des composés provenant de la DIB.
- M. Fischer rappelle que le programme analytique de la bci a été développé en fonction des risques pour l'homme et l'environnement liés aux différentes substances chimiques présentées dans la décharge. Il s'agit notamment de tenir compte de la toxicité, de la mobilité et de la dégradabilité des substances ainsi que de la spécificité de traceurs. La spécificité de traceurs se trouvant dans la DIB a également été prise en compte.
- J.-P. Masson se réfère à la revue de presse du 3 mai dernier dans l'Est républicain et précise que les informations sont très détaillées.
J.-P. Masson souhaite la mise en place de piézomètres supplémentaires dans la Série des Vosges.
- Selon M. Fischer, l'emplacement de nouveaux forages dans la série des Vosges n'est pas envisagé, car la surveillance des sources située dans la série des Vosges est suffisante. De plus,

toute pollution accidentelle est pompée dans les piézomètres de la série des Cailloutis du Sundgau, à proximité de la décharge. Selon lui, établir ces forages serait une décision politique et non pas technique

- A. Fousseret indique que les franc-comtois lanceront une étude menée par le Professeur Magnat.
- J. Fernex demande à A. Fousseret de rédiger un document pour le bureau résumant la prise de position de la Commission pour publier sur le site internet de la Commission.
- J. Oeuvery précise que la bci ne prendra pas position sur le rapport Walther. La bci propose une prise de position par l'OEPN.
- M. Bill présente la prise de position de l'OEPN.
- M. Wüthrich présente à son tour la prise de position des ONG.
- Le vice-président précise qu'une synthèse ne sera pas simple. Il est d'avis que le rapport J.-L. Walther doit être redynamisé, car certains points peuvent avoir évolué depuis leur rédaction. Il se déclare satisfait de l'existence de ce rapport comme point de repère.
- C. Wenger propose que la prise de position de la Commission s'effectue sous la forme d'une liste de commentaires détaillés.
- Le vice président propose de mettre les commentaires de ce document sur deux ou quatre pages et de les faire valider par la Commission. Ce texte sera validé définitivement lors de la séance de la Commission en septembre prochain, après examen par le bureau.

4. Mise en œuvre du programme d'activités de la Commission ; tour d'horizons

- A. Fousseret distribue le programme d'activités 2003 et mentionne que la transparence passe par la confiance.
- J. Oeuvery précise que le programme 2003 a déjà été accepté par les membres de la Commission.
- M. Wüthrich demande une modification au point 1 du programme d'activités 2003. Les ONG sont à inclure après les partenaires français.
- J.-P. Meusy souhaite redynamiser le site Internet de la Commission par un organisme professionnel en y intégrant des images et des photos.
- Afin d'augmenter la fréquentation du site Internet, A. Fousseret propose de faire appel à un expert.
- J. Oeuvery partage le même avis que le vice-président. Il souhaite la présence d'un journaliste durant la séance pour un résumé des débats avec une éventuelle prise de photos. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du bureau en juin 2003.
- A. Fousseret demande quelles démarches ont été entreprises pour informer la population d'Ajoie.
- J. Oeuvery précise que le bulletin "bci-Info" est diffusé dans les communes à raison d'environ 11'000 exemplaires dont 500 exemplaires dans les communes de Pfetterhouse et Courtavon. La commune de Bonfol diffuse son propre bulletin d'information et le dernier date du 18 avril 2002.
- A. Fousseret rappelle que J.-C. Hennemet a été mandaté par la Commission pour la réalisation des cartes de visite Internet. Le vice-président demande quelles sont les perspectives en termes de communication pour l'année 2003.
- Selon J. Oeuvery, la bci est favorable à des séances d'information. Il est d'avis que des réunions pourraient avoir lieu dès l'automne prochain sous l'égide de la Commission.
- En tant qu'habitant de la commune de Bonfol, J.-P. Egger précise que l'information s'avère nécessaire. N'ayant obtenu aucune réponse de bci à ce jour, la commune de Bonfol ne sait toujours pas si elle devra passer à la caisse un jour ou l'autre. La diffusion du bulletin d'information est à son égard insuffisant. J.-P. Egger propose d'informer la population en fonction du niveau d'intérêt des personnes.
- Afin d'éviter tout affolement par la population et dès que le projet de la variante d'assainissement sera déposé, M. Heyer demande que l'information soit diffusée de manière plus directe par des réunions d'information. Ce travail nécessite l'appui de la Commission pour l'organisation de réunions dans les villages.
- Selon H. Ecoffey, ces réunions pourront avoir une certaine influence sur la presse et déboucheront sur des demandes.
- C. Wenger partage le même avis. Afin de calmer la population, il est indispensable de trouver les bons arguments de communication, en prenant l'exemple d'autres projets d'assainissement.

- Pour répondre aux questions du public, J.-P. Masson suggère des réunions sous forme de débat public.
- A. Fousseret prend l'exemple de médiation environnementale. Il propose l'organisation d'une porte ouverte. Après la séance d'automne, le vice-président émet la possibilité d'informer les gens par un journal diffusé le lendemain de la réunion.
- M. J. Oeuvery précise le choix de la variante d'assainissement de la DIB. La construction d'une route via Courtavon, pour la mise en place de toute l'infrastructure, fait partie des scénarios étudiés.
- J.-C. Probst est favorable à l'organisation de débats avant toute prise de décisions. La population jurassienne (ajoulote) n'aime pas être mise directement devant le fait accompli.
- Afin d'informer la population sur l'avancement du projet d'assainissement, J.-P. Meusy est favorable à la mise sur pied de réunions intercommunales.
- J. Oeuvery souhaite des réunions d'information par le biais de la Commission avec la participation de chacun.
- J.-P. Egger rappelle que la réunion du 13 juillet de l'année dernière avait pour rôle principal, l'anticipation. Il souhaite que la bci anticipe le plus d'informations possibles envers la population.

5. Divers

- Sur demande de H. Ecoffey, J. Oeuvery précise que le calendrier du projet d'assainissement en français est accessible sur le site Internet de la bci.
- C. Wenger précise que la version française du rapport Tschannen figure sur le site de l'OFEFP.

6. Prochaines séances

Date de la prochaine séance du bureau de la Commission d'Information :

Judi 26 juin 2003 au DEE à Delémont de 09h15 à 12h30.

But de la séance: préparation de la séance de la Commission, soit, entre autres, organiser des réunions avec le public et revitaliser le site Internet de la Commission.

Date de la prochaine séance de la Commission d'Information :

Vendredi 5 septembre 2003 à Pfetterhouse de 10h15 à 16h00.

But de la séance : - présentation de la bci sur la problématique de la sécurité des travailleurs et de la population.
 - organisation de réunions avec le public
 - prise de position sur le rapport Walther.

La séance est levée à 16h10.

Rédaction du procès-verbal :

St-Ursanne, le 7 mai 2003

Pierrette Rondez